2025/68

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 23 mai à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :
En exercice.....15
Quorum..... 8
Présents..... 10
Votants.....14
Excusés.....1
Procurations.....4

Date de la convocation : 19/05/2025

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.
PROCURATIONS : Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Madame Rolande COBO, Monsieur Damien QUATREFAGES a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DRIGOUT, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL
ABSENTS EXCUSES : Monsieur Allan ASSIÉ
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 4
DELIBERATION N° 7
MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DE SEINGLEYS, DU VILLAGE DE REFREGIES, DES RUES DE L'AIRE ET DE LA PLANQUETTE ET DE TRAITEMENT DES ECPP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contenu du projet de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de renouvellement des réseaux d'eaux potable de Route de Seingleys, du village de Réfrégiès et des rues de l'Aire et de La Planquette et de traitement des Eaux Claires Parasites Permanentes, et expose les résultats de la consultation concernant ces travaux.

Après analyse des offres remises, l'entreprise SA2P – Creissels (12) – est jugée comme la mieux disante. Le coût proposé par l'entreprise est :

Montant total HT	› 547 855,30 €
TVA 20 %	› 109 571,06 €
MONTANT TOTAL TTC	› 657 426,36 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 14 voix pour

- **DE VALIDER** le choix de l'entreprise SA2P,
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux sous réserve d'obtention des diverses subventions,
- **DE S'ENGAGER** à appliquer la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement,
- **DE S'ENGAGER** à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées,
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de l'Aveyron,

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire
- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le* 26 MAI 2025
- *par publication sur le site internet wwww.saintjeandubruel.fr le* 26 MAI 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http:/www.telerecours.fr.